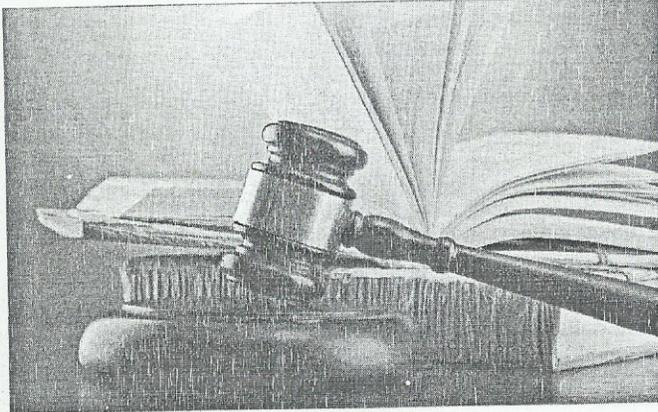


## PÉRILS SUR LES TERRES AGRICOLES AU CAMEROUN

# La petite bataille de Synaparcam face au géant Socfin

Si s'agissait d'un combat de boxe, les deux parties ne seraient pas dans la même catégorie. Mais la Synergie nationale des paysans et riverains du Cameroun (Synaparcam) veut défendre les droits des populations riveraines de la Société camerounaise de palmeraies (Socapalm) jusqu'au dernier round. Cette entreprise privatisée en 2000 est détenue par Socfin, une filiale détenue par l'industriel français Bolloré. Mais l'action des défenseurs des droits des personnes vivant dans les zones périphériques à la Socapalm ne butent pas seulement sur Socfin. Les ennemis des défenseurs de droits de l'homme se retrouvent au sein des chefferies traditionnelles. « Les chefs traditionnels, gardiens de la tradition sont malheureusement devenus des adjoints des auteurs d'exactions sur les communautés locales » soutient Emmanuel Elong, le président de la Synergie des paysans et riverain des plantations de la Socapalm dans le département du Mounjo dans la région



du Littoral. Pour le défenseur des droits de l'homme, « alors qu'on attend que la société améliore les conditions de vie des populations en général certains chefs traditionnels bénéficient d'avantages offerts par les entreprises ». Et Emmanuel Elong d'ajouter « qu'en plus du chef traditionnel figurent les élites venues des villes. Elles bénéficient de l'accompagnement des chefs d'entreprises à chaque fois que l'occasion se présente. Notamment les réunions

politiques ou encre les cérémonies funèbres. Pour avoir reçu une tine d'huile de 50 litres, il est facile pour une élite ou un chef traditionnel de fermer les yeux sur le non-respect des engagements sociaux par les entreprises ».

**Emmanuel Elong impliqué dans des procès**

Même les autorités administratives ne facilitent pas le travail surtout que les chefs ne reconnaissent pas la qualité des leaders communautaires à revendiquer

**Les chefs traditionnels, gardiens de la tradition sont malheureusement devenus des adjoints des auteurs d'exactions sur les communautés locales » soutient Emmanuel Elong, le président du Synaparcam**

les intérêts des populations.

A cause de cette attitude, plusieurs leaders communautaires sont obligés de se retrancher durant plusieurs jours dans la forêt à cause de la chasse à l'homme lancée par les responsables locaux du maintien de la paix et de la sécurité, explique Emmanuel Elong impliqué dans le procès Bolloré contre la télévision France 2 depuis le 5 février 2017. Si Emmanuel Elong est assigné dans l'affaire Bolloré à Douala, il présente sa détermination à aller témoigner à Paris dans les prochains jours sur cette même affaire. En réalité sa détermination dans la défense des droits des communautés riveraines des plantations de la Socapalm réside aux tentatives d'achat de conscience au sein des mouvements de défenses des droits des communautés. « Les sociétés agro-industrielles manœuvrent pour l'affaiblissement des membres des associations de défense des droits » explique un défenseur de droit des communautés dans la Kienké où la Socapalm a une palmeraie. La

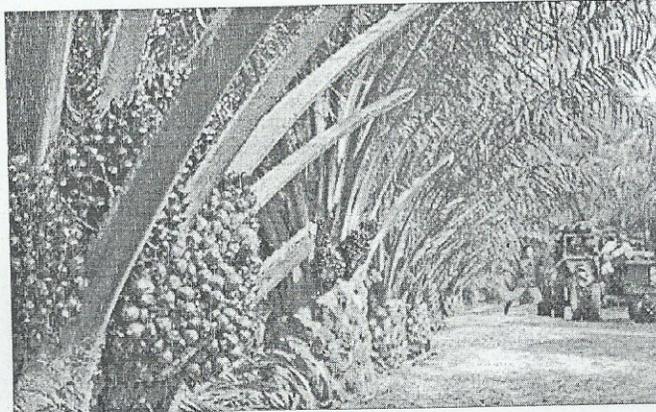
stratégie est simple « par cooptation, les responsables des agro-industries procèdent par l'achat des consciences au sein des membres de communauté locale. En contrepartie de leur mutisme, il leur est offert des contrats de sous-traitance au sein des entreprises » explique Emmanuel Elong. Pour asseoir davantage leur autorité, la Synaparcam est devenue membre de l'Alliance internationale des riverains des plantations Bolloré-Socfin. Cette plateforme de défense de droits des communautés est située au Cambodge, Liberia, Sierra Leone et Côte d'Ivoire. Sans être des ennemis jurés, les leaders du Synaparcam ont été reçus le 24 octobre 2014 par le Groupe Bolloré pour entamer le dialogue visant l'amélioration des conditions de vie des communautés affectées par les activités agro-industrielles au Cameroun tout en résolvant les conflits avec ces entreprises de manière durable.

Pierre Nka

# La misère des femmes rurales riveraines de la Socapalm

La violation des droits des femmes dans les zones d'implantation des agro-industries a entraîné une réforme au sein des organisations de défenses des droits des communautés locales. Depuis juin 2017, une section dédiée aux femmes est créée au sein de la Synergie nationale des paysans et riverains du Cameroun (Synaparcam). En quelques mois seulement, cette section dirigée par Marie Noël Etondé dévoile au grand jour les violations de droits des femmes aux alentours de la plantation de la Socapalm. « Il y a désormais d'énormes trous comme des tranchés à l'entrée des pistes rurales. Ça s'apparente aux pièges » lance Marie Noël Etondé. Ces obstacles sur la route des femmes rurales de la localité de Mbonjo non loin de Souza dans la commune de Bonalea région du Littoral viennent limiter l'épanouissement des femmes.

« Nous n'avons plus de terres pour les cultures vivrières à petite échelle. Même dans les bas-fonds, nous ne pouvons plus travailler » lance Marie Noël Etondé. La réduction des espaces arables pour les ménages a une conséquence sur la production du citron, très utilisé sous plusieurs formes à Mbonjo. Pour fabriquer les jus de citron et autres recettes, nous sommes obligées d'acheter les fruits au plus fort prix, regrette la présidente de la section Femme du Synaparcam. Au-delà de la réduction des terres pour les femmes rurales, les violences sexuelles sont désormais le lot quotidien des populations. « Il y a l'insécurité dans les champs qui existent. Lorsque les femmes ne cèdent pas aux avances du personnel de sécurité de la Socapalm, les femmes sont victimes de viols » dénonce avec amertume Marie Noël Etondé. D'autres formes de violences sont connues. « Lorsqu'on



vous surprend avec une noix ou de l'huile, vous êtes immédiatement présumées voleuses dans la palmeraie. Et au final, il devient difficile de défendre les droits des femmes » regrette la présidente de la section Femme de Synaparcam.

Sans véritable assistance juridique, il est d'ailleurs difficile pour ces femmes de faire res-

pecter leurs droits après une décision de justice en leur avantage. « Une jeune femme victime de viol n'a pas réussi à faire condamner l'auteur de l'agression sexuelle, un employé de la société de gardiennage. L'affaire est restée sans suite, surtout que le vigile en cause a été muté dans une autre localité du pays. C'est pour

**Il y a désormais d'énormes trous comme des tranchés à l'entrée des pistes rurales. Ça s'apparente aux pièges » lance Marie Noël Etondé.**

Pierre Nka